

POURQUOI CANDIDATER ?

Devenir Conseiller Municipal Jeune c'est :

- Participer à la vie de la commune
- Rencontrer et échanger avec d'autres jeunes, des élus, des responsables du secteur associatif
 - Proposer des idées
- Mettre en oeuvre des projets en lien avec :
 - le développement durable
 - la vie sociale
 - la culture
 - le sport
 - les loisirs



**POUR DEVENIR CONSEILLER
DÉPOSEZ VITE VOTRE CANDIDATURE
AVANT LE SAMEDI 3 DÉCEMBRE 2016**

ÉLECTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

**SAMEDI 10 DÉCEMBRE 2016
DE 9H À 16H**

**SALLE HERMÈS – ESPACE VILLEPREUX
37, ROUTE DU TRONQUET
SAINT-AUBIN DE MÉDOC**

COMMENT ÇA MARCHE ?



LE MANDAT

Les conseillers sont nommés pour deux ans, de décembre 2016 à décembre 2018.

RÔLE DES JEUNES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Les jeunes conseillers représentent tous les jeunes fréquentant la commune, ils instituent un dialogue avec eux et font part aux autres jeunes élus de toutes idées ou tous problèmes dont ils pourraient avoir connaissance.

Ils s'expriment librement sur les sujets définis lors des assemblées plénières.

Ils proposent et mettent en oeuvre les projets qui ont été choisis lors des assemblées plénières et validés par le conseil municipal adulte.

LES COMMISSIONS

Le CMJ crée des commissions permanentes spécialisées.

Ces commissions sont chargées d'étudier les thèmes votés en séances plénières.

Les séances plénières ont lieu en mairie au minimum une fois par trimestre.

Tous les élèves de CM2, du collège et du lycée peuvent voter quel que soit leur âge.

Seuls les candidats doivent être âgés de moins de 17 ans au jour du vote.

COMMENT CANDIDATER ?



CONDITIONS

Être résident de la commune de Saint-Aubin de Médoc
et être âgé de moins de 17 ans au jour du vote.

Chaque candidat ne peut postuler que pour le niveau de classe
auquel il appartient.

Pour être candidat :

Il faut remplir le **formulaire de déclaration de candidature**.

Mise à disposition du formulaire de déclaration de candidature :

- ➔ Pour les CM2, auprès des enseignants
- ➔ Pour les collégien(ne)s et les lycéen(ne)s, à la vie scolaire, à l'accueil de la mairie,
à la maison des jeunes «l'Escale» ou à la vie associative.

Il faut déposer le formulaire de déclaration de candidature :

- ➔ Pour les CM2, auprès des enseignants
- ➔ Pour les collégien(ne)s et les lycéen(ne)s, à l'accueil ou dans la boîte
aux lettres de la mairie.

Date limite du dépôt du formulaire :

Vendredi 2 décembre 2016

La campagne électorale se fera par voie d'affichage et pourra commencer dès le
lendemain du dépôt du formulaire de déclaration de candidature.

Une affiche de campagne électorale doit être réalisée au format A3, dans le sens
«portrait», en noir et blanc (photo du candidat non obligatoire) et affichée aux
endroits indiqués par les professeurs des écoles et par les CPE pour le collège et le
lycée.

Une affiche modèle pré-formatée est également mise à disposition :

- ➔ Pour les CM2 auprès des enseignants
- ➔ Pour les collégien(ne)s et les lycéen(ne)s, à la vie scolaire, à l'accueil de la mairie,
à la maison des jeunes «l'Escale» ou à la vie associative.

Renseignements :

Yves HUEZ

service «Vie Associative»

vieassociative@saintaubindemedoc.fr

06 77 24 25 91



ÉLECTIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

DU CM2 À LA 2NDE
DEVENEZ CANDIDAT
ET PRENEZ LA PAROLE !



VOTER, C'EST UN GESTE CITOYEN !
CHOISISSEZ LES ÉLUS QUI VONT
VOUS REPRÉSENTER !



SAMEDI
10 DÉCEMBRE 2016
DE 9H À 16H
ESPACE VILLEPREUX
SALLE HERMÈS